

La place Louis-le-Grand demeure donc le lieu tout indiqué pour les cérémonies. L'autorité civile en use aussi bien que l'autorité militaire.

L'autorité civile est, avant le *xix^e* siècle, liée à l'autorité commerciale ; elles sont toutes deux attribuées au corps consulaire.

J'ai anticipé sur les programmes des réceptions du Consulat, afin de laisser aux entrées solennelles du *xvii^e* et du *xviii^e* siècle, leur physionomie complète, et j'ai cité les cérémonies qui avaient lieu pendant le séjour des princes.

Il est à remarquer qu'avant le *xix^e* siècle les personnages illustres qui visitaient Lyon gardaient ordinairement la liberté de leurs mouvements. Le programme traçant d'avance l'emploi de la journée, s'emparant de l'invité dès son arrivée, ce programme tyrannique apparaît au *xix^e* siècle.

Dans les récits des anciennes entrées solennelles, un seul contient une sorte de programme : c'est la mention d'emploi des journées passées à Lyon par les jeunes princes, le duc de Bourgogne et le duc de Berry. Je l'ai mentionné. Partout ailleurs, il est impossible de suivre les souverains pendant leur séjour, souvent très long dans notre ville, et je ne trouve comme cérémonie officielle que la réception à l'Hôtel de Ville.

Le théâtre, les visites aux établissements religieux tels

Depuis le *xviii^e* siècle, la partie extérieure des bâtiments de l'Hôtel-de-Dieu n'avait subi qu'une seule modification, c'est la substitution à une affreuse boucherie, vers la clôture septentrionale des bâtiments, du beau passage, dit « Passage de l'Hôtel-Dieu », allant du Rhône à la place de la République. La clôture de l'Hôtel-Dieu, aujourd'hui complète, par la rue Childebert, le quai, la rue de la Barre et la rue Belle-Cordière, a partout bon aspect.